



AIDE À L'ÉQUIPEMENT

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE ?



**Je suis stagiaire
de la formation
professionnelle**

**Je suis inscrit au
programme Une
Formation, Un Emploi**

**Je suis inscrit au
programme Qualif'
Collectif**

**Mon équipement peut
être financé s'il remplit
l'ensemble des
conditions suivantes :**

- il est nécessaire aux missions salariées sans être systématiquement fourni par l'employeur ;
- il est utilisé à la fois dans la formation et dans l'emploi ;
 - il ne s'agit ni d'un EPI (équipement de protection individuel), ni d'un équipement informatique, ni d'une fourniture ou d'un consommable.

**Je me forme à un
métier qui nécessite un
équipement éligible au
dispositif**

La liste des équipements est disponible sur le guide des aides :

<https://aides.normandie.fr/>



**Je peux demander l'aide à
l'équipement**

La Région peut financer 50% du coût d'acquisition de mon équipement (d'un montant minimum de 50 €), dans la limite des plafonds indiqués sur la liste des équipements, ou à défaut dans la limite de 600 €



AIDE À L'ÉQUIPEMENT

COMMENT PROCÉDER ?

1

Je prépare mes documents

- Une description de l'équipement que je veux acheter (devis, extrait de catalogue ...);
- Une validation de conformité et de qualité par l'organisme de formation (disponible sur le [guide des aides](#));
- Une pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour) recto-verso en cours de validité;
- Un relevé d'identité bancaire.



2

Je dépose ma demande

Je crée mon compte sur l'espace des aides et j'y dépose les documents préparés : <https://monespace-aides.normandie.fr/>



3

Je peux acheter mon équipement

Je peux acheter mon équipement une fois que j'ai reçu l'accusé de réception de ma demande (mail intitulé "confirmation de transmission"),



4

Je reçois la décision d'acceptation de l'aide

La décision d'acceptation de l'aide m'est transmise par courrier, après instruction de mon dossier.



5

Je prépare mes documents

- L'attestation d'entrée en formation;
- La ou les factures réglées (mention "soldée" ou "acquittée").



6

Je demande le versement

Après avoir fait ma demande de versement sur l'[espace des aides](#), je reçois le montant correspondant par virement sur mon compte bancaire.





AIDE À L'ÉQUIPEMENT

LISTE DES ÉQUIPEMENTS



MÉTIERS DE LA COIFFURE

Matériel de coupe : une paire de ciseaux, un rasoir, une tondeuse, un peigne, une brosse, un sèche-cheveux)
- Plafond d'aide : 125 € -

MÉTIERS DE BOUCHE

Un ou deux tabliers, une ou deux vestes, un ou deux pantalons, un ou deux calots
- Plafond d'aide : 125 € -



MÉTIERS DE CUISINIER

Un ou deux tabliers, une ou deux vestes, un ou deux pantalons, un ou deux calots
- Plafond d'aide : 125 € -
Une mallette de couteaux de cuisine
- Plafond d'aide : 125 € -

MÉTIERS DU SERVICE ET DE L'HÔTELLERIE

Un costume, une veste, un/e ou deux pantalons/jupes, un/e ou deux chemisiers/chemises blanches, une paire de chaussures noires
- Plafond d'aide : 150 € -



MÉTIER D'AGENT DE SÉCURITÉ

Un costume, une veste, un ou deux pantalons, une ou deux chemises blanches, une paire de chaussures noires
- Plafond d'aide : 150 € -

MÉTIER D'AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ

Un chien, une muselière, un harnais, une laisse
- Plafond d'aide : 600 € -



MÉTIER D'ÉLAGUEUR ARBORISTE

Un équipement de grimpe : un harnais ou baudrier, une longe de maintien, une corde
- Plafond d'aide : 600 € -